



BICARBONATE SODIUM E500(ii)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour: 01/07/2021

Remplace la fiche : 19/06/2012

Indice de révision : 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom de la substance	: BICARBONATE SODIUM E500(ii)
Dénomination INCI	: SODIUM BICARBONATE
N° CE (EINECS)	: 205-633-8
N° CAS	: 144-55-8
N° d'enregistrement REACH	: 01-2119457606-32
Code de produit	: CA50523
Formule brute	: NaHCO ₃ .
Synonymes	: Carbonate acide de sodium, hydrogénocarbonate de sodium, bicarbonate de soude
Groupe de produits	: Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Industriel
Utilisation de la substance/préparation	: Produits pharmaceutiques Traitement d'eaux potables, industrielles, résiduaires Fabrication de produits alimentaires Cosmétiques Application dentaire

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge 10150
Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
E-mail : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy - Base Nationale Produits et Compositions Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de- Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 (0)3 83 32 36 36
FRANCE	ORFILA		+33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-SGH/CLP]

Non classé

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Non combustible.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Type de substance	: Mono-constituant
Nom	: BICARBONATE SODIUM E500(ii)

BICARBONATE SODIUM E500(ii)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 01/07/2021

Remplace la fiche : 19/06/2012

Indice de révision : 1.0

N° CAS : 144-55-8

N° CE (EINECS) : 205-633-8

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-SGH/CLP]
SODIUM BICARBONATE	(N° CAS) 144-55-8 (N° CE (EINECS)) 205-633-8 (N° REACH) 01-2119457606-32	>= 99	Non classé

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
SODIUM BICARBONATE	(N° CAS) 144-55-8 (N° CE (EINECS)) 205-633-8 (N° REACH) 01-2119457606-32	>= 99	Non classé

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir paragraphe 16.

3.2. Mélange

Non applicable

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours	: Pour un examen médical immédiat, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence.
Après inhalation	: Amener la victime à l'air libre, à l'aide d'une protection respiratoire appropriée. Mettre au repos. Eviter le refroidissement (couverture). Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
Après contact avec la peau	: Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Après contact avec les yeux	: Rincer immédiatement avec une solution oculaire ou avec de l'eau en maintenant les paupières écartées pendant 15 minutes. Ôter les lentilles de contact, si cela est possible. Consulter un ophtalmologiste si l'irritation persiste.
Après ingestion	: Si la victime est parfaitement consciente/lucide. Rincer la bouche. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe. Appeler un médecin si la quantité ingérée est importante.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- contact avec la peau	: Légèrement irritant pour la peau.
- contact avec les yeux	: Légèrement irritant pour les yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Pulvérisation d'eau. Poudre chimique sèche. Mousses résistantes au produit. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques	: La décomposition thermique génère: Gaz toxiques.
Réactions dangereuses	: Réagit avec : Acides. Phosphate mono-ammonique.
Mesures générales	: Non combustible. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte incendie	: Faire évacuer la zone de danger. N'admettre que les équipes d'intervention dûment équipées sur les lieux. Si possible, stopper les fuites.
Equipements de protection particuliers des pompiers	: Vêtements de protection;Appareil respiratoire autonome.
Autres informations	: Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Approcher du danger dos au vent. Refroidir les récipients exposés au feu. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection	: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage. Porter un appareil respiratoire recommandé. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières.
--------------------------	---

BICARBONATE SODIUM E500(ii)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 01/07/2021

Remplace la fiche : 19/06/2012

Indice de révision : 1.0

Procédures d'urgence

: Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Evacuer et restreindre l'accès. Assurer une bonne ventilation de la zone.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection

: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Pour le choix des protections respiratoires voir le chapitre 8.

Procédures d'urgence

: Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Arrêter la fuite. Faire évacuer la zone dangereuse. Approcher le danger dos au vent. Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Écarter matériaux et produits incompatibles.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Éviter la pénétration dans les égouts, le sol et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement

: Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Supprimez les fuites, si possible sans risque pour le personnel.

Procédés de nettoyage

: Balayer ou recueillir le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié et étiqueté pour élimination. Diluer et nettoyer l'épandage à grande eau.

Autres informations

: Éviter la pénétration dans les égouts, le sol et les eaux potables. Contactez un spécialiste pour la destruction/récupération éventuelle du produit récupéré. Suivez les réglementations locales concernant la destruction du produit.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer à la section 8 relative aux contrôles de l'exposition et protections individuelles, et à la section 13 relative à l'élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Éviter toute exposition inutile. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire l'exposition aux poussières. Ne pas respirer les poussières. Éviter de faire de la poussière. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Lavez les vêtements avant réutilisation. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Le personnel doit être averti des dangers du produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières et/ou de vapeurs. Prévoir des installations électriques étanches et anticorrosion. Prise d'eau à proximité. Cuves de rétention sous les réservoirs. Le personnel doit être averti des dangers du produit.

Conditions de stockage

: Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos. Éviter : Chaleur et lumière solaire. Humidité.

Produits incompatibles

: Acides.

Température de stockage

: ≤ 30 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour toutes utilisations particulières, consulter le fournisseur.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

SODIUM BICARBONATE (144-55-8)

France

VME (mg/m³)

5 mg/m³ aérosols respirables

8.1.1 DNEL (Derived No Effect Level)

Aucune donnée disponible

8.1.2 PNEC (Previsible None Effect Concentration)

Aucune donnée disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Hygiène industrielle

: Faire évaluer l'exposition professionnelle des salariés. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Équipement de protection individuelle

: Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection. Dégagement de poussières: masque antipoussière.



Vêtements de protection - sélection du matériau

: La compatibilité des gants et des vêtements avec le produit doit être vérifiée avec le fournisseur.

BICARBONATE SODIUM E500(ii)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 01/07/2021

Remplace la fiche : 19/06/2012

Indice de révision : 1.0

- protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
- protection des yeux : Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes.
- protection de la peau : Lorsque le contact avec la peau est possible, des vêtements protecteurs comprenant gants, tabliers, manches, bottes, protection de la tête et du visage doivent être portés.
- protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Utiliser un masque anti-poussières/anti aérosols type P2.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Aspect	: Poudre fine.
Poids moléculaire	: 84,01 g/mol
Couleur	: Blanc(he).
Odeur	: Inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de solidification	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité	: 2,22 g/cm ³
Solubilité	: Eau: 9,55 g/100ml , 20°C Ethanol: partiellement soluble
Log P octanol / eau à 20°C	: Aucune donnée disponible
Temp. d'autoinflammation	: Non applicable
Point de décomposition	: 270 °C
Viscosité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec : Acides. Phosphate mono-ammonique.

10.2. Stabilité chimique

Chimiquement stable dans les conditions normales d'utilisation industrielle. Hygroscopique.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur et lumière solaire. Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère des vapeurs toxiques.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

BICARBONATE SODIUM E500(ii)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 01/07/2021

Remplace la fiche : 19/06/2012

Indice de révision : 1.0

SODIUM BICARBONATE (144-55-8)

Administration orale (rat) DL50	4220 mg/kg
Inhalation (rat) CL50	> 4,74 mg/l/4h

Corrosion et irritation de la peau : Non classé
Graves dommages et / ou irritations oculaires : Non classé
Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau : Non classé

Informations relatives aux CMR:

Mutagenicité des gamètes : Non classé
Carcinogénité : Non classé
Toxicité reproductrice : Non classé

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Cancérogénité : Estimé non cancérogène. Mutagenicité : Non mutagène. N'altère pas la fertilité. Non toxique pour le développement.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

- sur l'eau : Le produit est soluble dans l'eau.

SODIUM BICARBONATE (144-55-8)

CL50-96 h - poisson	7700 mg/l <i>Oncorhynchus mykiss</i>
CE50-48 h - Daphnies	4100 mg/l <i>Daphnia magna</i>
NOEC chronique poisson	2300 mg/l <i>Oncorhynchus mykiss</i>
NOEC chronique crustacé	3100 mg/l <i>Daphnia magna</i>

12.2. Persistance et dégradabilité

SODIUM BICARBONATE (144-55-8)

Persistance et dégradabilité : Le produit est non biodégradable (produit inorganique).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

SODIUM BICARBONATE (144-55-8)

Potentiel de bioaccumulation : Non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

SODIUM BICARBONATE (144-55-8)

- sur le sol : Potentiel de mobilité dans le sol très élevé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

SODIUM BICARBONATE (144-55-8)

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Composant

SODIUM BICARBONATE (144-55-8) : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. L'élimination doit être réalisée en accord avec la législation en vigueur. Ce produit NE PEUT, ni être mis à la décharge, ni être évacué dans les égouts, les caniveaux, les cours d'eau naturels ou les rivières.

Recommandations d'évacuation des eaux usées : Ne pas déverser à l'égout. Ne pas déverser dans les eaux de surface.

BICARBONATE SODIUM E500(ii)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 01/07/2021

Remplace la fiche : 19/06/2012

Indice de révision : 1.0

- Recommandations d'élimination des emballages : Après dernière utilisation, l'emballage sera entièrement vidé et refermé. Quand il s'agit d'emballage consignés, l'emballage vide sera repris par le fournisseur. Les conteneurs vides seront soigneusement rincés avec de grandes quantités d'eau propre. Ne pas éliminer les emballages avec les ordures ménagères.
- Indications complémentaires : L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

- Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Mesures de précautions pour le transport : Respecter les réglementations en vigueur relatives au transport (ADR/RID, IATA/OACI, IMDG). En cas d'accident, se référer aux consignes écrites de transport et aux chapitres 5, 6 et 7 de la présente Fiche de Données de Sécurité.

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles.

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles.

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

14.6.4. Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate (SVHC) REACH

Règlement Européen CE/689/2008 relatif aux exportations et importations de produits chimiques dangereux

Aucune donnée disponible

15.1.2. Directives nationales

France

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 16: Autres informations

Chapitres modifiés:

11.1 CL50 inhalation rat (mg/l) Modifié

BICARBONATE SODIUM E500(ii)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 01/07/2021

Remplace la fiche : 19/06/2012

Indice de révision : 1.0

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Cette fiche complète les notices techniques mais ne les remplace pas et les grandeurs caractéristiques sont indicatives et non garanties. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de nos fournisseurs relatives au produit concerné, à la date de rédaction. Ils sont donnés de bonne foi. La liste des prescriptions réglementaires et des précautions applicables a simplement pour but d'aider l'utilisateur à remplir ses obligations lors de l'utilisation du produit. Elle n'est pas exhaustive et ne peut exonérer l'utilisateur d'obligations complémentaires liées à d'autres textes applicables à la détention ou aux spécificités de la mise en œuvre dont il reste seul responsable dans le cadre de l'analyse des risques qu'il doit mener avant toute utilisation du produit. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.